

- 1 -
SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Canevas de la
79^{ème} assemblée générale

Vendredi 29 avril 2005

LA SAGNE

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Raymond Béguin	Membre du Conseil communal de La Sagne
M. André Rüedi	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
M. Jean-François Béranek	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Monique Riera	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel

Est excusé ce soir :

Mme Sylvie Perrinjaquet	Conseillère d'Etat, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales
M. Alain Becker	Secrétaire général du Département des finances et des affaires sociales

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Au nom de tous les membres de notre Société, le président remercie les autorités communales de La Sagne pour leur accueil en ce lieu, et également notre collègue M. Christian Musy, administrateur communal, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

Afin de corriger une omission, Blaise Cherix annonce tout d'abord le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, et propose de mettre en 8^{ème} position et intitulé « Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat) : Mme Monique Calame, Thielle-Wavre ». La numérotation des points suivants de l'ordre du jour est modifiée en conséquence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres, et se présente comme suit :

Ordre du jour

- 1) Appel (contrôle des badges).
- 2) Procès-verbal de la 78^e assemblée générale du 7 mai 2004 à La Chaux-du-Milieu.
- 3) Rapports :
 - a) du président,
 - b) de la caissière,
 - c) des vérificateurs.
- 4) Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.
- 5) Mutations (admissions/démissions).
- 6) Elections statutaires :
 - a) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, démissionnaire.
La personne élue sera amenée à reprendre la présidence de la SAFCN dès 2007.
Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au lundi 25 avril 2005 dernier délai s.v.p.
 - b) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel, en remplacement de Mme Audrey Rossel, démissionnaire.
proposition : M. Marc Imwinkelried, St-Blaise.
- 7) Fixation des cotisations 2005 :
Proposition: Fr. 50.00 membre actif (repas compris),
Fr. 0.00 membre honoraire non actif,
Fr. 10.00 membre libre,
Fr. 20.00 membre soutien.
- 8) Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat) :
Mme Monique Calame, Thielle-Wavre.
- 9) Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail :

- M. Blaise Cherix (Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel). Eventuel compte-rendu de participants au cours à Bienne, session 2004-2006.
- 10) Election d'un (ou deux) représentant(s) de la société au sein de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.
Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au lundi 25 avril 2005 dernier délai s.v.p.
- 11) Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2006 (district de Boudry) :
- 12) Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + un suppléant)
- 13) Divers.

1. *Appel*

Suite à la distribution des badges nominatifs à l'entrée, il est recensé ce soir :
48 membres présents,
79 membres excusés,
14 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 78^{ème} assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004 à La Chaux-du-Milieu ayant été adressé par courrier, aucun membre n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements, pour la rédaction de celui-ci, à Mme Corinne Guyot, secrétaire du comité.

3. *Rapports*

a) du Président

"Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à 2 reprises, soit le 27 octobre 2004 à Boveresse et le 8 février 2005 ici même à La Sagne. Voici maintenant un résumé des faits marquants de cette année écoulée :

- a) La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat nous a invité à son assemblée annuelle, ainsi qu'aux festivités liées à son 100^{ème} anniversaire, le samedi 15 mai 2004 à Hauterive. Le banquet, très convivial et agrémenté par les Amis du Jazz de Cortaillod, s'est déroulé dans de parfaites conditions à la salle polyvalente du Centre sportif. M. Marc Imwinkelried, vice-président de notre société, et moi-même, y avons assisté, comme chaque année, avec grand plaisir.
- b) En date du 31 août dernier, j'ai participé à la 2^{ème} assemblée générale de l'Organisation Régionale de Formation des administrations publiques du Canton de Neuchâtel (ORF-NE), présidée par M. Didier Rochat, Chef de l'Office de la formation continue. La mise en place de la réforme de l'apprentissage suit son cours. L'année scolaire 2004-2005 est la dernière regroupant les apprenants « ancien régime », « classe pilote » et « nouveau régime ». En 2006, 40 apprenants termineront leur apprentissage dans notre branche. Didier Rochat lance donc un appel pour trouver des personnes qui seraient intéressées à officier en qualité d'experts. Notre collègue Claude Limat, trésorier de l'ORF-NE, était bien évidemment également présent, mais il m'a dit souhaiter pouvoir passer la main d'ici quelques temps. Avis aux amateurs !
- c) Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) se poursuit. Depuis fin juin 2003, c'est toujours notre collègue de comité Sylvain Jaquenoud qui nous représente au sein du groupe d'accompagnement du « Cours de politique locale », dirigé par Mme Katia Horber-Papazian. Le Canton de Neuchâtel reste également toujours représenté par M. François Godet, Président de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi que par M. André Ruedi, Chef du Service des communes.

- d) J'ai été approché l'an dernier par notre collègue Alexis Boillat, administrateur de Fleurier, qui me demandait ce que pourrait faire notre société face au projet de regroupement de Communes au Val-de-Travers et de son incidence probablement néfaste sur les places de travail de certains employés communaux.

Je lui ai répondu que je partageais sa préoccupation, mais que notre société était très limitée pour intervenir, ne pouvant pas s'immiscer dans des décisions relevant de la plus pure autonomie et politique communale. Je lui ai suggéré qu'on pourrait imaginer marquer notre désapprobation, d'une manière restant évidemment à définir, face à certaines mesures ou licenciements dont pourraient être victimes des employés communaux membres de notre société.

- e) A l'automne 2004, j'ai demandé à M. Thierry Gonzalèz, chef du Service des ressources humaines de l'Etat, d'étudier la possibilité d'une mise à jour annuelle du renchérissement accordé aux salaires des apprentis de la fonction publique, pour éviter de devoir calculer soi-même ce renchérissement, rétroactivement depuis l'entrée en vigueur de ces nouveaux salaires en août 2002, lors de l'engagement d'un futur apprenti. Ma requête a été exaucée et j'informe celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, que ces informations sont consultables sur le site des Ressources humaines, via Intranet.
- f) Le 19 janvier 2005, j'ai appris que notre collègue Audrey Rossel, employée d'administration auprès de la Commune de St-Blaise, démissionnait du comité de notre société pour cause de suppression de son poste de travail pour raisons économiques, avec effet au plus tard le 31 mai 2005. Bien qu'attristé par cette mauvaise nouvelle, je souhaite dire officiellement ce soir tout le plaisir que les membres du comité et moi-même avons eu à travailler avec Audrey, qui nous a démontré toute sa compétence depuis juin 2003 et dont nous regretterons également la bonne humeur. Nous lui souhaitons tous de retrouver au plus vite un emploi, peut-être au sein de l'une ou l'autre de nos différentes administrations communales, et la remercions d'ores et déjà d'avoir, malgré les circonstances, continué à assumer son rôle de secrétaire du comité jusqu'à ce soir. Puisqu'elle nous fait donc l'immense plaisir d'être malgré tout présente ce soir, laissez-moi, chère Audrey, au nom du comité et de nos membres, t'offrir ce modeste présent en guise de remerciements.

Audrey Rossel remercie la Société pour ce présent et précise que c'était une chance pour elle de faire partie pendant deux ans du comité. C'était très enrichissant.

En conclusion de mon rapport présidentiel, je souhaiterais procéder, comme chaque année et au risque de me répéter, à une série de remerciements :

Tout d'abord, à vous toutes et tous, membres de notre société, pour votre présence ce soir et pour votre dévouement à la cause communale. Vous savez conjuguer efficacité professionnelle et esprit de camaraderie, et je crois que la convivialité de nos assemblées générales en témoigne toujours largement.

Deuxièmement, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui font partie d'un groupe de travail, en tant que représentants de notre société. Ces personnes sont souvent celles qui sont déjà le plus sollicitées, et j'aime à rappeler qu'il serait bon que de nouvelles têtes prennent le relais dans les groupes de travail existants.

Troisièmement, je remercie mes collègues du comité, de leur soutien, de leur disponibilité et de leur serviabilité. Notre très bonne entente est un facteur de stabilité, et notre bonne humeur collective un atout non négligeable pour notre bon fonctionnement.

Enfin, je remercie très sincèrement que Monsieur Raymond Béguin, membre du Conseil communal de La Sagne, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui, tout comme M. André Ruedi, chef du Service des Communes, et son adjoint, M. Sandro Tamburini, pour leur aide précieuse dans la gestion de nos affaires communales".

Nous passons maintenant au point suivant et je cède la parole à Mme Annelise De Vincenzo, pour son rapport d'activité en tant que caissière.

b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué oralement par Madame Annelise De Vincenzo. La fortune de la Société se monte au 31 mars 2005 à Fr. 23018.75.

c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2004 ont été examinés par nos collègues Stéphanie Matile (La Chaux-de-Fonds) et Fabienne Dubois (Les Planchettes) qui donnent quittance à l'assemblée de la parfaite tenue des comptes de notre Société.

Le Président adresse tous ses remerciements aux vérificatrices pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'à Mme Annelise De Vincenzo pour son travail parfaitement accompli.

La parole n'étant pas demandée, nous passons donc au point suivant.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge des rapports susmentionnés au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Mutations (admissions/démissions)

Admissions :

Nous avons enregistré cinq admissions depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Ces personnes sont toutes excusées ce soir. Il s'agit dans l'ordre alphabétique de :

Beltrame Mireille, Le Pâquier
Burdet Marc-André, Cressier
Matthey Patrick, Savagnier
Terrettaz Nadine, Villiers
Wagnières Esther, Colombier

Démissions

Nous avons enregistré trois démissions. Il s'agit de :

Burdet Marc-André, Cressier
Burgat Marie-Claude, Fleurier
Maurer Charles, Villiers-Le Pâquier

Il est à relever que, malgré son départ en retraite en 2004, Mme Micheline Blandenier, de Savagnier, a souhaité rester membre libre. De même, MM Alfred Zehr, de Colombier et Claude-Alain Michel de Dombresson, ont souhaité rester membres honoraires non actifs. Nous les remercions tous chaleureusement pour ce bel exemple de fidélité à notre cause.

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre Société se présente comme suit :

141 membres, dont :
106 membres actifs
9 membres honoraires actifs
23 membres honoraires non actifs
3 membres libres

6. *Elections statutaires*

Le Président rappelle à l'assemblée que, selon l'article 12 des statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans consécutifs.

En préambule, il informe les membres de la Société que lors de l'assemblée générale en 2007, il aura accompli son second mandat de trois années à la tête de notre Société, et il lui paraît dès lors sain de prévoir suffisamment tôt à l'avance la transmission des rennes de notre société à un nouveau président, ou peut-être même à une présidente, qui sait ?

Sachant depuis près d'une année que notre actuel vice-président n'est pas intéressé à reprendre un jour la présidence, il lui a semblé nécessaire que Marc Imwinkelried envisage de céder sa place dès maintenant, de façon à ce que la personne qui le remplacera à la vice-présidence puisse avoir le temps de se préparer à reprendre sa noble tâche, avec l'appui et l'expérience de l'ensemble du comité et de nos membres. Blaise Chérix espère que l'une ou l'un d'entre nous aura l'envie et le courage de se proposer à cette fonction, ceci dans l'intérêt de notre société.

a) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, démissionnaire.

Il n'y a aucune proposition pour cette élection. Il est relevé que ce serait bien d'avoir un vice-président qui vienne du district de La Chaux-de-Fonds ou du Locle puisque il n'y a actuellement qu'un représentant au Comité pour les deux districts.

Marc Imwinkelried accepte de continuer dans sa fonction de vice-président en attendant une autre candidature.

Cette proposition est acceptée par acclamations.

b) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel, en remplacement de Mme Audrey Rossel, démissionnaire.

proposition : M. Marc Imwinkelried, St-Blaise.

Marc Imwinkelried ayant accepté de rester vice-président, il faut donc trouver une personne du district de Neuchâtel.

Personne n'est intéressé parmi les membres présents ce soir, le Comité essaiera de trouver quelqu'un d'ici la prochaine assemblée générale.

7. *Cotisations 2005*

Le comité vous propose cette année encore le statut quo s'agissant du montant des cotisations, à savoir :

Fr. 50.- pour les membres actifs (repas de l'assemblée générale compris)

Fr. 10.- pour les membres libres

Fr. 20.- pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. *Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat)*

Conformément à l'article 5 de nos statuts, nous avons le plaisir, cette année, de décerner le titre de membre honoraire à Mme Monique Calame, de Thielle-Wavre, ayant adhéré à notre société en 1980. Nous lui adressons toutes nos félicitations, et c'est sous vos applaudissements que nous la prions de rejoindre la table du comité pour recevoir un modeste présent.

Monique Calame remercie le Comité et la Société pour cette attention.

9. *Rapport de représentants de la société au sein de groupes de travail*

En préambule, le président nous informe que le cours de formation et de perfectionnement professionnel destiné aux employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel a démarré sa première session en octobre 2004 avec 25 participants à Granges-Paccots et 18 participants à Bienne, dont 5 neuchâtelois seulement.

Au risque de se répéter par rapport à l'année dernière, il rappelle aux personnes éventuellement intéressées, et surtout aux nouveaux membres de notre société, que :

- Le rôle d'école centrale est assumé par « AvenirFormation » à Delémont, qui a, entre autres tâches, la responsabilité d'organiser les cours et les examens. Tous les documents publicitaires en relation avec ces cours peuvent être consultés sur le site de l'école centrale à l'adresse : www.avenirformation.ch. M. Christophe Cattin, secrétaire général d'AvenirFormation est la personne de contact, si vous avez des questions.
- Chaque participant est libre de s'inscrire à l'intégralité ou à seulement une partie de l'un ou l'autre des modules à choix, sachant que le cursus global dure 18 mois, et que la fréquence des cours est de 3 jours entiers par mois, à savoir le vendredi complet et le samedi matin, ceci tous les 15 jours. Il y a ainsi équilibre entre l'effort consenti par l'employeur et l'employé.
- L'examen (oral et écrit) porte sur l'intégralité des cours qui composent chaque module et la réussite de celui-ci entraîne la délivrance d'un certificat de réussite de l'examen du module concerné. La réussite de tous les examens de tous les modules débouche sur la délivrance d'un « Diplôme intercantonal de cadre en administration communale », reconnu par nos quatre cantons, avec une éventuelle possibilité d'extension à d'autres cantons par la suite.
- Le coût global de l'organisation des cours et des examens est couvert par les subventions cantonales et fédérales accordées, ainsi que par les cotisations des participants (éventuellement tout ou partie pris en charge par l'employeur).

Nos participants neuchâtelois à ce cours étant excusés ce soir, ils ont néanmoins été contactés pour avoir leur avis sur ce cours. Voici leurs impressions, sous forme de résumé :

Impressions négatives :

- Survol presque trop rapide de certaines matières importantes enseignées
- Cours souvent trop théoriques, donc pas assez basés sur des cas pratiques
- Qualité de certains supports de cours (photocopies) laisse parfois à désirer
- Problème de salle (résolu depuis lors)
- Quelques lacunes d'organisation lors de cette première volée

Impressions positives :

- + Matières enseignées très diversifiées et très intéressantes
- + Excellente qualité des intervenants, pour la plupart en tout cas
- + Très bonne ambiance au sein de la classe et du groupe des neuchâtelois
- + Les dates de cours tiennent compte des vacances scolaires (si possible)
- + Les thèmes abordés le sont d'une manière compréhensible pour un novice

Au vu de ces différentes remarques, le Président ne peut que nous enjoindre à réfléchir à cette opportunité de perfectionnement très proche de nos réalités professionnelles quotidiennes, et nous inciter à s'inscrire pour la volée qui démarrera à l'automne 2006.

Comme d'habitude, il reste à notre disposition en fin de séance pour toute question liée à ce cours.

Sur le même sujet, le Président nous demande de nous prononcer sur un courrier émanant de la Commission intercantonale, via son président M. Pierre-Alain Némitz à Reconvilier, adressé à notre société en date du 15 mars 2005, soit après l'envoi de la convocation à notre présente séance, ce qui explique que ce point n'ait pu être porté à l'ordre du jour :

La Commission intercantonale souhaite obtenir l'aval de notre société pour le versement d'une contribution annuelle de 1'000 fr. visant à couvrir les frais de déplacements, jetons de présence, débours, etc. des membres de la Commission. Avec deux représentants par Canton et au minimum 5 séances par année, chaque membre de notre société faisant partie de la Commission intercantonale touchera donc au maximum 100 fr. par séance, ce qui ne paraît pas exagéré sachant que celles-ci se déroulent sur une demie ou une journée entière, généralement à Ins, mais également à Bienne, Fribourg ou Delémont. Il doit donner une réponse à la Commission intercantonale d'ici au 19 mai, c'est pourquoi il nous prie, selon l'article 9) de nos statuts, de bien vouloir accepter la clause d'urgence pour pouvoir statuer sur cette demande.

La clause d'urgence est acceptée.

Le comité précise que cette dépense ne met pas en péril les comptes de notre Société

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte le versement d'une contribution annuelle de Fr. 1'000.--.

Le Président nous en remercie et se chargera donc de communiquer notre décision au président de ladite Commission.

10. Election d'un (ou deux) représentant(s) de la société au sein de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel)

Pour garantir la transition de ce dossier en prévision de son départ de la présidence en 2007, Blaise Cherix a souhaité porter ce point à l'ordre du jour pour essayer de régler le problème de la représentation neuchâteloise au sein de cette Commission intercantonale. En effet, de par le manque de disponibilité du vice-président, il a dû assumer seul la représentation neuchâteloise depuis quatre ans et souhaiterait pouvoir être dorénavant épaulé efficacement par un ou deux autres membres de notre société, pour qu'en cas d'absence de sa part, une délégation neuchâteloise de deux personnes puisse néanmoins être présente lors des assemblées de la Commission intercantonale, des sessions d'examens et de la correction de ceux-ci.

Il ne nous cache pas la lourdeur de la tâche et nous rappelle que celle-ci comprend au minimum cinq séances par année, à Ins généralement, mais également à Bienne, Fribourg ou Delémont. Au vu de la complexité des nombreuses matières enseignées dans ce cours intercantonal, il pense que les membres de notre société intéressés à assurer la représentation neuchâteloise devraient avoir une expérience professionnelle confirmée. A cet effet, il verrait idéalement un ou deux de nos aînés relever ce challenge.

Il est dommage qu'aucun membre de notre Société ne soit intéressé par cette tâche, en effet le canton de Neuchâtel a droit à deux voix. Blaise Chérix demande donc aux membres de bien vouloir y réfléchir.

11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2006 (district de Boudry)

La Commune de Gorgier, via son Administrateur, Monsieur Jacques-André Gehret, se propose de nous accueillir l'an prochain. N'ayant pas d'autres propositions, nous remercions par avance cette Commune de son accueil.

Le Président nous rappelle que lors de l'assemblée générale en 2004, sur proposition de certains de nos membres, nous avons convenu que la date de nos assises annuelles serait dorénavant fixée une année à l'avance, de façon à pouvoir l'agender suffisamment tôt et espérer ainsi augmenter le nombre de personnes présentes à nos assemblées générales.

Il nous propose donc la date du **vendredi 05/05/2006**.

Cette date sera discutée entre la Commune qui nous accueillera l'an prochain et notre Comité, en tenant bien évidemment compte des disponibilités du Chef du nouveau Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances (DJSF), puis sera rapidement communiquée à nos membres.

12. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + 1 suppléant, tous du district de Boudry également)

Les représentants des Communes du district de Boudry citée ci-dessous acceptent de fonctionner comme vérificateurs(-trices) de comptes et suppléant(e) ?

- 1) M. Clovis Fahrni, Colombier
- 2) Mme Anne Cosandier, Fresens
- 3) M. Hubert Brunner, Saint-Aubin

Nous remercions par avance ces personnes d'accepter ce mandat. Notre caissière les contactera en temps voulu, sachant que l'exercice comptable court du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, selon l'article 2) de nos statuts.

13. Divers

a) Dans les « divers » de la dernière assemblée générale, nous avons abordé la problématique de fêter ou non les jubilaires (50 ans de sociétariat), et vous aviez décidé de confier au comité la responsabilité de la décision. Après réflexion à ce sujet au sein du comité, ce dernier a unanimement décidé qu'une lettre de félicitations, signée par le président et secrétaire de notre société, sera remise au jubilaire avec un carton de 6 bouteilles de vin lors de l'assemblée générale. En cas d'absence du jubilaire à l'assemblée générale, la lettre et le vin lui seront livrés à son domicile dans les jours suivants.

Cette mesure prend effet dès cette année, du fait que Monsieur Jean-Pierre Thiébaud, de Cressier, malheureusement excusé ce soir, totalise 50 ans de sociétariat. Son cadeau lui sera donc livré ces prochains jours.

En 2006, ce sera le tour de Monsieur Francis Triponez, de Neuchâtel, puis en 2007 de Jacques Guye, des Bayards.

b) Clovis Fahrni fait remarquer que la cotisation des membres actifs se monte à Fr. 50.- y compris le repas même pour ceux qui ne participent pas à ce repas.

Le Président passe la parole à Monsieur Raymond Béguin, membre du Conseil communal de La Sagne, qui nous adresse quelques mots de bienvenue. Il est ému d'être en présence d'autant de « Mamans » car les administrateurs et administratrices sont un peu les 6^{ème} Conseillers communaux. La Sagne est une commune qui a le meilleur rapport qualité-prix.

Au nom de toute l'assemblée, le Président remercie M. Raymond Béguin de ses quelques mots, ainsi que la Commune de La Sagne pour son accueil et l'apéritif qui nous sera offert à l'issue de cette séance. Il en profite également pour remercier par avance l'équipe de cuisine, ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que cette soirée soit une réussite.

Le Président passe ensuite la parole à M. André Rüedi, chef du Service des Communes qui, en l'absence de Mme Sylvie Perrinjaquet, Présidente du Conseil d'Etat et Cheffe du Département des finances et des affaires sociales, nous adresse quelques mots. M. André Rüedi nous adresse les salutations de Mme Sylvie Perrinjaquet ainsi que du Conseil d'Etat. Il s'inquiète actuellement sur la mauvaise situation financière de certaines Communes. Il remercie les Communes pour la bonne collaboration avec son service.

Au nom de toute l'assemblée, le Président remercie M. André Rüedi de ses quelques mots et de sa présence ce soir, tout comme de celle des représentants du Service des communes et de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos donc cette assemblée générale, remercie encore une fois les différents intervenants et vous donne donc rendez-vous l'année prochaine à Gorgier.

La séance est levée à 19h00.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises
Le président La secrétaire

Blaise Cherix Corinne Guyot

Saint-Aubin, le 23 juin 2005